



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW  
INSTITUT INTERNATIONALE POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

**CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION  
DU PROJET DE PROTOCOLE PORTANT SUR LES  
QUESTIONS SPECIFIQUES AUX BIENS SPATIAUX A  
LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES  
INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATERIELS  
D'EQUIPEMENT MOBILES**  
Berlin, 27 février / 9 mars 2012

UNIDROIT 2012  
DCME-PS – Doc. 26  
Original: anglais  
5 mars 2012

### **PROJET DE RÉSOLUTION No 3**

#### **PORTANT SUR LE REGLEMENT DU REGISTRE INTERNATIONAL POUR LES BIENS SPATIAUX**

*LA CONFÉRENCE,*

*AYANT ADOPTÉ, à l'article XVII(3) du Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (le Protocole), des dispositions prévoyant l'exécution d'une garantie internationale sur un bien spatial physiquement relié à un autre bien spatial,*

*DECIDE*

*D'INVITER l'Autorité de surveillance du Registre international pour les biens spatiaux (le Registre international) à s'assurer que toute consultation du Registre international relative à des biens physiquement reliés fasse apparaître toutes les garanties internationales inscrites sur ces biens, tout comme toutes les cessions de droits, les acquisitions par subrogation et les cessions de droits successives enregistrées comme faisant partie de l'inscription de ces biens.*